

# **SIMO INTERNATIONAL**

**SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE  
AU CAPITAL DE 1.600.000 EUROS**

**SIEGE SOCIAL : 7/9 ROUTE DES CHAMPS FOURGONS - 92230 GENNEVILLIERS  
SIREN 331 692 665 RCS NANTERRE**

## **RAPPORT DE GESTION**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

# **SIMO INTERNATIONAL**

**SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE  
AU CAPITAL DE 1.600.000 EUROS  
SIEGE SOCIAL : 7/9 ROUTE DES CHAMPS FOURGONS - 92230 GENNEVILLIERS  
SIREN 331 692 665 RCS NANTERRE**

<p><b>RAPPORT DE GESTION PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 26 JUIN 2014</b></p>
---

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire en vue de statuer conformément à la loi et à nos statuts sur les comptes de l'exercice écoulé.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports de la société SFECO & FIDUCIA AUDIT, notre Commissaire aux Comptes.

Les développements qui suivent ont donc pour objet de porter à votre connaissance les renseignements et les documents nécessaires à votre complète information en vue du vote des résolutions qui vont être soumises à votre suffrage.

Nous vous rappelons par ailleurs que tous les documents dont la communication est prévue par la loi et les règlements ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

# 1. INFORMATIONS D'ORDRE ECONOMIQUE

## 1.1 ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

### **Rappel de l'activité:**

La société SIMO-INTERNATIONAL vend les stocks d'invendus européens de grandes marques mondiales du sportwear (vêtements et chaussures essentiellement). Menant des politiques de rotation toujours plus rapides de leurs collections (jusqu'à 4 à 5 par an), celles-ci ont intérêt à se reposer, pour la vente de leurs stocks d'invendus, sur un professionnel de confiance qui évitera scrupuleusement d'empiéter sur les canaux de distribution. Les rabais importants qu'obtient la société sur ces achats de collections à peine démodées lui assurent d'excellentes marges commerciales.

En 2010, confrontée régulièrement à des problèmes d'approvisionnement auprès des grandes marques, la direction de SIMO INTERNATIONAL a souhaité mettre en œuvre un relais de croissance en développant une activité d'achats/reventes de chaussures de marque, mais exercée dans un cadre plus classique que celui de déstockeur afin d'assurer la pérennité dans la récurrence des approvisionnements et donc du chiffre d'affaires (commercialisation d'articles de saison).

La nouvelle activité mise en œuvre n'ayant pas donné les effets escomptés sur 2011, le management de la société a décidé d'abandonner ce relais de croissance en se consacrant à son activité traditionnelle de déstockeur et en prospectant un nouvel outil de distribution notamment de ses produits, par l'intermédiaire d'internet.

C'est dans ce cadre de ce développement, qu'il a été constitué en février 2011 entre SIMO INTERNATIONAL et deux de ses cadres, la société SPACE MARKET, dont l'activité consiste en la distribution, la diffusion, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la fabrication, la représentation, de tous produits mobiliers, objets et accessoires et prestations de services y afférentes.

Au cours du dernier trimestre 2011, le capital de SPACE MARKET a été ouvert à un investisseur.

Depuis le mois de septembre 2011, le capital de SPACE MARKET (d'un montant de 80.000€), est détenu à hauteur de 80 % par SIMO INTERNATIONAL.

### **Orientation des opérations 2013 :**

Après la hausse importante de son Chiffre d'Affaires en 2012 (9.195 K€), notre Société a subi en 2013 un ralentissement de son activité, qui a ramené son Chiffre d'Affaires à 7.770 K€, soit un niveau comparable à celui de 2011 (7.416 K€).

Cette baisse de Chiffre d'Affaires s'est ressentie à la fois sur le Chiffre d'Affaires réalisé en FRANCE (3.043 K€) qui a diminué de 14 % par rapport à 2012 et sur celui réalisé à l'exportation (4.727 K€) qui a reculé dans les mêmes proportions (- 16 %).

Nos charges d'exploitations (8.185 K€) ont diminué de 7 % par rapport à celles de 2012 (8.817 K€). Une partie importante de ces charges est due à un déstockage qui est resté soutenu en 2013 (1.137 K€).

Les autres postes de charges ont globalement diminués et aucune provision sur stocks n'a été passée sur l'exercice.

Cette baisse de Chiffre d'Affaires sur 2013, explique le résultat 2013 (166.232 €), certes inférieur au résultat, de 2012 (646.121 €), mais réalisé dans une conjoncture économique générale, difficile, qui reste marquée, par un fort ralentissement de la consommation des ménages et donc des commandes des clients. A ces difficultés générales s'ajoutent des difficultés plus spécifiques liées à notre secteur d'activité, à savoir des problèmes d'approvisionnement auprès des grandes marques.

### **Chiffre d'affaires:**

Comme ci-avant indiqué, notre chiffre d'affaires 2013 a été ramené à la somme de 7.770.530 € euros hors taxes soit une diminution de plus de 15 % par rapport à l'exercice précédent (9.195.849 € hors taxes en 2012).

Notre Chiffre d'Affaires réalisé à l'exportation représente toujours la majeure partie de notre Chiffre d'Affaires (60,84 % en 2013 contre 61,47% en 2012).

Nos ventes à l'intérieur de la CEE ont diminué de 17,57 % tandis que les ventes hors CEE qui avaient, il est vrai, augmentées de 763,82 % en 2012, ont également diminué (- 114,47 %) en 2013.

La part de notre Chiffre d'Affaires réalisé en FRANCE s'inscrit dans ce contexte de baisse et est en diminution de près de 14 % par rapport à l'exercice précédent.

### **Résultat d'exploitation – marge commerciale et niveau des achats de marchandises**

Le résultat d'exploitation a diminué. Il s'établit à la somme de 531.433 euros, pour un résultat d'exploitation en 2012 d'un montant de 805.105 €.

Notre marge commerciale s'établit à 2.243.991 € en 2013 contre 3.117.238 € en 2012. Elle représente près de 29 % de notre Chiffre d'Affaires.

Le montant des achats de marchandises est resté stable, pour s'établir à 4.376.860 € contre 4.571.384 € en 2012.

#### **Valeur Ajoutée:**

La Valeur Ajoutée a baissé au cours de l'exercice, s'élevant à 15,69 % du Chiffre d'Affaires en 2013, contre 23,25 % en 2012.

#### **Excédent Brut d'Exploitation:**

L'exercice 2013 fait apparaître un Excédent Brut d'exploitation négatif d'un montant de (313.857) euros alors que celui de 2012 était d'un montant positif de 490.600 euros ;

L'Excédent Brut d'Exploitation représente en 2013, moins 4,04 % du Chiffre d'Affaires (alors que le celui de 2012 représentait 5,34 % du Chiffre d'Affaires 2012).

Il est à noter que les frais de personnel ont encore légèrement diminué en 2013 (décrue qui avait déjà été amorcée en 2011 et 2012).

#### **Produits et charges financières**

Nous vous signalons que les charges financières 2013 sont grevées des provisions constituées sur les titres et créances envers notre filiale SPACE MARKET, pour un montant total de 307 K€.

#### **Provision et charges exceptionnelles**

La provision pour risques et charges d'un montant de 35 K€ constituée en 2012, pour tenir compte d'un contentieux commercial auquel notre société est partie en Italie, a été maintenue en 2013, dans la mesure où ce contentieux n'est pas terminé.

#### **Résultat:**

En tenant compte du total de nos produits pour un montant de 8.797 K€ (dont 8.716 K€ de produits d'exploitation) et des diverses charges (dont l'impôt sur les sociétés) pour un montant total de 8.630 K€ (dont charges d'exploitation pour 8.185 K€), le résultat net de la société au titre de l'exercice 2013 représente **un bénéfice de 166.232 €**.

## **1.2. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE. PERSPECTIVES D'AVENIR. SITUATION D'ENDETTEMENT.**

### **Orientation sur 2014 :**

L'impact de la coupe du monde de football devrait avoir un impact sensible sur le Chiffre d'Affaires de notre Société.

Par ailleurs la trésorerie toujours importante de notre Société (qui s'élevait au 31 décembre 2013 à la somme de 2.035 K€, soit plus de 0,63 euro par action) nous permettra de continuer à intervenir rapidement pour répondre aux opportunités d'achat de stocks de chaussures aux grandes marques.

### **Principaux risques et incertitudes :**

Nous n'identifions aucun risque particulier hormis les aléas normaux de notre activité et la conjoncture économique difficile.

### **Gestion des risques financiers :**

La légèreté capitalistique de l'activité de négoce se traduit par un haut de bilan très solide, les fonds propres représentant près de 16 fois les immobilisations. Ce ratio qui n'était que de 2 en 2008 et 8 en 2012. Notre trésorerie nette était de 2.035.289 euros au 31 décembre 2013 (contre 768.391 € au 31 décembre 2011). Les ressources à long terme permettent ainsi de financer le besoin en fonds de roulement, lequel représente l'essentiel du bilan.

- Les stocks acquis auprès des marques et non encore vendus constituent l'actif principal. Ils ont représenté en valeur brute entre 50% et 65% du bilan sur les 10 dernières années, ou 7 à 8 mois de chiffre d'affaires.

- Les risques pesant sur les stocks sont la contrepartie des excellentes conditions d'achat de SIMO INTERNATIONAL. Ainsi en 2013, la provision pour dépréciation des stocks a représenté 10,83 % des stocks bruts (contre 26,83 % en 2012) et la dotation de l'exercice 2013 est nulle (elle était déjà très faible en 2012 et représentait 0,14 % de la provision totale sur stock).

- Les créances commerciales hors factoring (pour un montant total de 272 K€) sont faibles et représentent environ 12 jours de chiffre d'affaires, en raison du règlement comptant des clients et de l'utilisation d'une société d'affacturage. Elles ont des échéances inférieures à 12 mois et sont valorisées à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes quant à leur recouvrement font l'objet d'une dépréciation.

Par ailleurs pour se couvrir de tous risques client à l'exportation, le recouvrement auprès des clients est réalisé directement par la société avant toute livraison.

Les ventes en FRANCE ne sont réalisées qu'après un agrément donné par la SFAC et sont systématiquement cédées à un Factor.

- De la même façon la société paie rapidement ses fournisseurs et les passifs d'exploitation sont limités à moins de 25% du bilan depuis quelques années.

- s'agissant de la trésorerie, cette dernière comprend les liquidités en comptes courants bancaires et des placements en comptes à terme.

#### **Situation d'endettement :**

La situation d'endettement de la société au 31 décembre 2013 est la suivante :

- dettes totales (hors comptes de régularisation)/ chiffre d'affaires : 11,26 %
- dettes totales (hors comptes de régularisation)/ capitaux propres : 14,83 %

Le coût global des dettes hors comptes de régularisation (frais financiers / dettes totales) : 0,76 %.

#### **1.3. EVENEMENTS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE INTERVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE**

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture.

#### **1.4. MODIFICATIONS DE PRESENTATION DES COMPTES ET DES METHODES D'EVALUATION**

Les comptes au 31 décembre 2012 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Aucun changement notable de méthode d'évaluation et aucun changement notable de présentation des comptes ne sont intervenus.

#### **1.5. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.**

NEANT

## 1.6. ACTIVITES ET RESULTATS PAR BRANCHES D'ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

Au 31 décembre 2013, le capital de SPACE MARKET s'établissait à 80.000€, détenu à hauteur de 80 % par SIMO INTERNATIONAL.

La société SPACE MARKET a réalisé au titre de l'exercice clos le 31.12.2013, un Chiffre d'Affaires de 550.577 €, un déficit de (146.131) euros et dispose de capitaux propres déficitaires pour un montant de (70.749) €.

Nous vous rappelons que le site internet marchand de la Société SPACE MARKET a été ouvert au cours du 1er trimestre 2012. Le Chiffre d'Affaires réalisé par SPACE MARKET en 2013 (550 K€) a diminué de près de 10 % par rapport à celui de 2012 (600 K€).

Son résultat est également en baisse (positif de 4 K€ en 2012 et négatif de 146 K€ en 2013), mais comprend toutefois une provision de 196 K€ sur le fichier client de la Société.

Ces résultats ont conduits la société SIMO INTERNATIONAL à provisionner à 100 % les titres de participation de SPACE MARKET (provision de 64 K€) ainsi que la créance de compte-courant détenue à l'encontre de cette dernière (240.000 €).

Il convient néanmoins de relever que la société SPACE MARKET a généré en 2013 pour la société SIMO INTERNATIONAL, des flux positifs :

- achats de marchandises à SIMO INTERNATIONAL pour un montant de 195 K€ (600 K€ en 2012) ;
- versement de mangements fees pour un montant de 101 K€ (112 K€ en 2012).

Enfin au 31.12.2013, notre Société disposait d'une créance à l'égard de SPACE MARKET de 281 €, non provisionnée au regard de la qualité et du montant des stocks détenus par SPACE MARKET à fin 2013 (soit 314 K€).

## 1.7. DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6-1 du Code de Commerce, il a été indiqué ci-dessus des informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de notre Société.

DELAIS MOYENS FOURNISSEURS		
Solde fournisseurs au 31/12/2013	279 108,28	
Total achats HT	5 413 903,77	
Total TVA déductible	519 192,00	
Total Achats TTC	5 933 095,77	
Délais moyens	16,94	Soit 17 jours



## DELAIS MOYENS CLIENTS

Solde clients au 31/12/2013	533 337,80	
Total Chiffres d'affaires HT	7 770 529,98	
Total TVA collectée	594 026,00	
Total Chiffres d'affaires TTC	8 364 555,98	
Délais moyens	22,95	<b>Soit 23 jours</b>

## 2. INFORMATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

### 2.1. MANDATS VENANT A EXPIRATION.

**2.1.1. CONSEIL DE SURVEILLANCE :** Les mandats de **Monsieur Pierre GORAL**, **Madame Alice GORAL** et **Monsieur Charles SFEZ**, membres du Conseil de surveillance, arrivent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Nous vous proposons de renouveler ces mandats

**2.1.2. DIRECTOIRE :** Les mandats de membre du Directoire, de **Monsieur Stéphane Goral** et **Laurence Goral** arrivent à l'issue de l'Assemblée Générale du 26 juin 2014. Nous proposons également le renouvellement de ces mandats.

**2.1.3. COMMISSAIRES AUX COMPTES :** Aucun mandat n'arrive à expiration

### 2.2. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément aux dispositions du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L 225-86 du même Code et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par le Conseil de surveillance.

Les conventions en cause vous seront relatées lors de la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes qui en a été dûment informé.

**2.3. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISES DE CONTROLE**

NEANT

**2.4. AVIS DONNE A UNE AUTRE SOCIETE PAR ACTION QUE LA SOCIETE DETIENT PLUS DE 10 % DE SON CAPITAL**

NEANT

**2.5. PARTICIPATIONS RECIPROQUES. ALIENATIONS D' ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES**

**2.5.1. PARTICIPATIONS RECIPROQUES :** NEANT

**2.5.2. ALIENATIONS D' ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES :** NEANT

**2.6. OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS**

NEANT

**2.7. PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS (L.225-184 DU CODE DE COMMERCE)**

NEANT

**2.8. OPERATIONS D'ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS (L.225-197-4 ALINEA 1 DU CODE DE COMMERCE)**

NEANT

**2.9. ACTIONS D'AUTOCONTROLE**

NEANT

## **2.10. INFORMATIONS SUR LES CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES**

2.10.1. DEPENSES SOMPTUAIRES (ARTICLES 223 QUATER ET 39-4 C.G.I).

2.10.1.1. *AMORTISSEMENTS EXCEDENTAIRES ET AUTRES  
AMORTISSEMENTS NON DEDUCTIBLES :* 14.300 €

2.10.1.2. *AUTRES CHARGES ET DEPENSES SOMPTUAIRES :* NEANT

2.10.2. REINTEGRATIONS DE FRAIS GENERAUX (ARTICLES 223 QUINQUIES ET 39-5 C.G.I) :

Des provisions et charges à payer non déductibles ont été réintégréées au résultat pour un montant de 79.405 €.

## **2.11. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL**

NEANT

## **2.12. ACQUISITION D' ACTIONS EN VUE DE LES ATTRIBUER AUX SALARIES DANS LE CADRE DE L'INTERESSEMENT DU PERSONNEL AUX FRUITS DE L'EXPANSION DE L'ENTREPRISE**

NEANT

## **2.13. MONTANT DES DIVIDENDES ET DES ABATTEMENTS (VISES A L'ARTICLE 158-3 2° DU CODE GENERAL DES IMPOTS) DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS (ARTICLE 243 BIS C.G.I)**

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est indiqué dans le tableau ci-dessous le montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices ainsi que la ventilation du montant des dividendes distribués selon que ce dividende distribué ouvre droit pour les personnes physiques à l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, pour le calcul de l'impôt sur le revenu du bénéficiaire :

Année de distribution	Distribution globale	Abattement de 40 %	Sans abattement
2011	320.000	Sur la totalité du montant distribué, soit 0,10 € par action	
2012	320.000	Sur la totalité du montant distribué, soit 0,10 € par action	
2013	480.000 €	Sur la totalité du montant distribué, soit 0,15 € par action	

#### 2.14. JETONS DE PRESENCE.

- PROPOSITION D'ALLOCATION DE JETONS DE PRESENCE : NON
- MONTANT DES JETONS DE PRESENCE : NEANT

#### 2.15. CUMUL DES MANDATS

ADMINISTRATEURS CONCERNES	SOCIETE	FONCTION EXERCEE
MONSIEUR CHARLES SFEZ	DEPOT BINGO	Membre du Conseil de surveillance
MONSIEUR STEPHANE GORAL	NEANT	NEANT
MADAME LAURENCE GORAL	NEANT	NEANT
MONSIEUR PIERRE GORAL	DEPOT BINGO	PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
MADAME ALICE GORAL	NEANT	NEANT

#### 2.16. ETAT DES DELEGATIONS DE COMPETENCE (EN COURS DE VALIDITE) ACCORDEES AU DIRECTOIRE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL ET UTILISATION DE CES DELEGATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

NEANT

**2.17. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Monsieur Pierre GORAL, Président du Conseil de Surveillance :

- VERSEE PAR LA SOCIETE Rémunération annuelle totale : 54.888 €
  - dont rémunération mensuelle : 4.574 € soit 54.888 € annuelle
  - dont primes : néant
  - dont avantage en nature : néant
- VERSEE PAR SOCIETE CONTROLEE Rémunération : néant  
Avantage en nature : néant

Monsieur Charles SFEZ, membre du Conseil de Surveillance :

- VERSEE PAR LA SOCIETE Rémunération annuelle totale : néant  
Avantage en nature : néant
- VERSEE PAR SOCIETE CONTROLEE Rémunération : néant  
Avantage en nature : néant

Madame Alice GORAL, membre du Conseil de Surveillance :

- VERSEE PAR LA SOCIETE Rémunération annuelle totale : néant  
Avantage en nature : néant
- VERSEE PAR SOCIETE CONTROLEE Rémunération : néant  
Avantage en nature : néant

Monsieur Stéphane GORAL, Président du Directoire, au titre de son contrat de travail :

- VERSEE PAR LA SOCIETE Rémunération annuelle totale : 98.130 €
  - dont rémunération mensuelle : 6.836 € soit 82.032 € annuelle
  - dont primes : 15.000 €
  - dont avantage en nature : 1.098 €
- VERSEE PAR SOCIETE CONTROLEE Rémunération : néant  
Avantage en nature : néant

Madame Laurence GORAL, Membre du Directoire, au titre de son contrat de travail :

- VERSEE PAR LA SOCIETE                      Rémunération annuelle totale : 20.422 €
  - dont rémunération mensuelle : 1.701.85 €
  - dont primes : néant
  - dont avantage en nature : néant
  
- VERSEE PAR SOCIETE CONTROLEE      Rémunération : néant  
Avantage en nature : néant

**2.18.      ENGAGEMENTS DE TOUTES NATURES PRIS PAR LA SOCIETE AU BENEFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX CORRESPONDANT A DES ELEMENTS DE REMUNERATION, DES INDEMNITES OU DES AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ETRE DUS A RAISON DE LA PRISE, DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE CES FONCTIONS OU POSTERIEUREMENT A CELLES-CI (L.225-102-1 AL.3)**

NEANT

**2.19.      PRISE EN COMPTE PAR LA SOCIETE DES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE SON ACTIVITE (L.225-102-1)**

NEANT

### **3. PROPOSITION D'APPROBATION DES COMPTES ET D'AFFECTION DU RESULTAT**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 166.232 euros et de l'affecter de la manière suivante :

MONTANT ET ORIGINE DES SOMMES A AFFECTER	AFFECTATIONS PROPOSEES ET POSTES CONCERNES
<b>RESULTAT NET</b>  <b>BENEFICE</b> 166.232 €	<u><b>DOTATIONS AUX POSTES DE RESERVES</b></u>  <b>RESERVE LEGALE</b>  <b>AUTRES RESERVES</b>  <b>RESERVES REGLEMENTEES</b>  <b>REPORT A NOUVEAU</b>
<u><b>AUTRES PRELEVEMENTS COMPLEMENTAIRES</b></u>  <b>SUR PRIME</b>  <b>SUR AUTRES RESERVES</b> 153.768 € <b>SUR REPORT A NOUVEAU ANTERIEUR</b>	<u><b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b></u>  <b>DIVIDENDE BRUT GLOBAL</b> 320.000 €
<b>TOTAL</b> 320.000 €	<b>TOTAL</b> 320.000 €

Le dividende brut par action serait de 0,10 €.

La société distributrice de ce dividende est obligatoirement tenue de prélever à la source sur le dividende revenant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, les sommes suivantes :

- en application des dispositions de l'article L 136-7-1, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> alinéas du Code de la Sécurité Sociale, les contributions sociales sont retenues à la source (au taux de 15,5 %) ;

- en application des dispositions de l'article 117 quater du Code Général des Impôts, un prélèvement non libératoire dont le taux est de 21 %, hors contributions sociales, est appliqué aux dividendes bruts. Ce dernier prélèvement constitue un acompte d'impôt sur le revenu et est imputable par le bénéficiaire du dividende, sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au titre de laquelle il a été opéré.

Il est précisé s'agissant de ce dernier prélèvement visé à l'article 117 quater du Code Général des Impôts :

- qu'il n'est pas applicable, sous certaines conditions, aux revenus afférents à des titres détenus dans un PEA ;
- que le bénéficiaire du dividende, peut, sous certaines conditions, demander à être dispensé de ce prélèvement, en adressant à la société distributrice, une attestation sur l'honneur (CGI art. 242 quater) par laquelle le bénéficiaire indique à la société que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement, est inférieur selon le cas à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 €(contribuables soumis à imposition commune). Cette demande de dispense doit être formulée auprès de la société distributrice, sous la responsabilité du contribuable (et sous peine de sanctions en cas de déclaration inexacte), au plus tard le 30 novembre de l'année précédent celle du versement.

En **conclusion**, la situation fiscale résultant de ces dividendes est résumée comme suit :

### 1. Personnes morales

Dividende brut par action	Dividende net à percevoir par action
0,10 €	0,10 €

### 2. Personnes physiques

#### 2.1.En l'absence de dispense du prélèvement prévu à l'article 117 quater du CGI

Dividende brut par action	Retenue à la source de la CSG-CRDS	Prélèvement Fiscal 21 %	Dividende net à percevoir par action
0,10 €	0,0155 €	0,021 €	0,0635 €

#### 2.2.Avec dispense du prélèvement prévu à l'article 117 quater du CGI

Dividende brut par action	Retenue à la source de la CSG-CRDS	Dividende net à percevoir par action
0,10 €	0,0155 €	0,0845 €

Le paiement des dividendes serait effectué à compter de la date de la prochaine Assemblée Générale.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est indiqué dans le tableau ci-dessous le montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices ainsi que la ventilation du montant des dividendes distribués selon que ce dividende distribué ouvre droit pour les personnes physiques à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, pour le calcul de l'impôt sur le revenu du bénéficiaire :



<b>Année de distribution</b>	<b>Distribution globale</b>	<b>Abattement de 40 %</b>	<b>Sans abattement</b>
2011	320.000	Sur la totalité du montant distribué, soit 0,10 € par action	
2012	320.000	Sur la totalité du montant distribué, soit 0,10 € par action	
2013	480.000 €	Sur la totalité du montant distribué, soit 0,15 € par action	

Nous vous remercions de votre présence à cette Assemblée et nous vous prions d'adopter les résolutions qui vont être soumises à votre approbation et dont le texte est déposé au siège social en annexe au présent rapport.

**Le Directoire**